

A LIRE AVANT DE DÉBUTER ...

- Les documents et renseignements demandés dans cette fiche constituent les exigences minimales pour une demande de permis.
- Une demande dans laquelle des documents ou renseignements demandés dans la présente fiche ne sont pas fournis est **considérée comme incomplète et sera mise en suspens** jusqu'à l'obtention des renseignements et/ou documents requis.
- Le service de l'urbanisme et de l'environnement vous contactera si des renseignements supplémentaires sont requis pour compléter votre demande.
- Lorsque possible, la communication par **courriel est privilégiée**.
- Il est possible que les courriels de l'équipe municipale se retrouvent **dans vos courriels indésirables**. Pour une meilleure communication, pensez à vérifier ceci régulièrement lorsque vous déposez une demande de permis ou certificat.

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- *Quel est l'usage du bâtiment (projeté) ?*

- Résidentiel
 Commercial *(utilisé pour l'étalage ou la vente de marchandises ou de denrées au détail.)*
 Public
 Industriel *(utilisé pour l'assemblage, la fabrication, la confection, le traitement, la réparation ou le stockage de produits, de matières ou de matériaux.)*

- *L'aire de bâtiment de la construction projetée est de plus de 600 m² ?*

OUI NON

- Les copies des plans, élévations, coupes et croquis qui sont requis dans votre demande de permis ou de certificat font référence aux plans du projet en général et non pas aux plans des éléments individuels qui les constituent.

Vous devez valider si les plans de certains éléments individuels de votre projet requièrent des plans signés et scellés par un ingénieur.

Vous trouverez les renseignements à ce sujet aux endroits suivants :

- auprès de votre entrepreneur;
- sur le site internet de l'Ordre des ingénieurs du Québec;
(<http://www.oiq.qc.ca/fr/jeSuis/membre/Pages/loi-sur-les-ingenieurs.aspx>)
- sur le site internet des publications du Québec ;
(<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-9%20/>)

La présente demande de permis ou de certificat ne vous exempte pas de vous conformer aux exigences des Lois et règlements autres que municipaux qui s'appliqueraient à votre projet.

*Est-ce que les travaux font appel **uniquement** à des solutions **acceptables et complètes** de la partie 9 du Code national du bâtiment ?*

OUI NON

J'ai pris connaissance du présent document et je certifie que les renseignements indiqués ci-dessus sont, à ma connaissance, complets, authentiques et exacts.

NOM (en lettres moulées)

Date

Signature

--	--	--

TYPE DE TRAVAUX

- Je veux implanter une NOUVELLE construction.
- Je veux modifier une construction EXISTANTE. (ex. : Rénovations, agrandissement ...)

TYPE DE BÂTIMENT OU TRAVAUX

- Le bâtiment visé par la demande est un bâtiment PRINCIPAL (ex. : Résidence)
- Le bâtiment visé par la demande est un bâtiment ACCESSOIRE (ex. : Remise, garage, cabanon ...)
- Autre type de travaux . Précisez : _____

B. DOCUMENTS A FOURNIR

1. Le plan d’implantation à l’échelle démontrant la localisation des travaux, du bâtiment, de la piscine ou de la construction par rapport les limites de terrains.
(Si vous avez un ancien plan d’implantation ou certificat de localisation et qu’aucune modification n’a été faite depuis la date ou il a été produit, vous pouvez utiliser celui-ci pour indiquer la localisation des travaux.)
2. Les copies des plans, élévations, coupes et croquis de l’ouvrage pour que l’inspecteur puisse avoir une bonne compréhension du projet de construction et de l’usage projeté du terrain. Ces plans doivent être dessinés à l’échelle. Dans le cas où la Loi sur les Architectes s’applique, les plans soumis doivent être scellés et signés par un architecte membre de son ordre. Dans le cas où la Loi sur les Ingénieurs s’applique, les plans soumis doivent être scellés et signés par un ingénieur membre de son ordre.
3. Devis ou soumission de l’entrepreneur responsable des travaux (Si ce document n’est pas disponible, veuillez remplir le point 8 de la section C.RENSEIGNEMENTS À COMPLÉTER).
4. La présente fiche de renseignements dûment remplie et signée.
5. Procuration signée (dans le cas où le demandeur n’est pas le propriétaire)

C. RENSEIGNEMENTS A COMPLÉTER

1. Demandeur

2. Coordonnées du demandeur
Adresse : _____

Téléphone : _____
Courriel : _____

C. RENSEIGNEMENTS A COMPLÉTER (suite)

3. Adresse des travaux projetés

4. Description détaillée des travaux projetés

5. Coordonnées de l'entrepreneur responsable des travaux

6. Date projetée de début des travaux

7. Date projetée de fin des travaux

8. Coût estimé des travaux (Si un devis ou une soumission n'est pas disponible)

9. Les travaux projetés dans la présente demande incluent l'usage d'explosifs (dynamitage...) ?

OUI

NON

Lorsqu'il s'avère nécessaire d'utiliser des explosifs dans le cadre de travaux pour lesquels un permis ou certificat a déjà été émis, le demandeur dudit permis ou certificat devra en informer immédiatement l'inspecteur des bâtiments et en environnement.

Le permis ou certificat qui a été délivré qui n'inclus pas l'usage d'explosifs deviendra nul et caduque. Les travaux visés par ledit permis devront s'arrêter sur-le-champ.

Une nouvelle demande de permis ou certificat devra être déposée en y incluant les enseignements requis.

Le demandeur devra acquitter les frais reliés à cette nouvelle demande.

Si vous avez répondu « OUI » à la question au point 9, veuillez fournir les renseignements décrits à la page 5.

Si vous avez répondu « NON » à la question au point 9, continuez à la page 7.

D. USAGE D'EXPLOSIFS LORS DE TRAVAUX

1. Désignation de l'entrepreneur responsable des travaux ayant recours aux explosifs

2. Désignation de la personne responsable (boutefeu)

DOCUMENTS REQUIS

- Copie de la Certification de boutefeu émis par la CCQ de la personne désignée
- Certificat de compétence occupation (CCO) de la personne désignée délivré par La Commission de la construction du Québec (CCQ)
- Copie des permis suivants émis par la Sûreté du Québec émis en vertu de la Loi sur les Explosifs (chapitre E-22)
 - permis général d'explosifs
 - permis de dépôt d'explosifs
 - permis de transport d'explosifs
- Preuve d'assurance en responsabilité civile d'une valeur minimale de 2 millions de dollars au nom de l'entreprise responsable des travaux pour lesquels l'usage d'explosifs est requis.
- Copie du plan de tir élaboré pour les travaux projetés.
- Formulaire « *Engagement Usage d'explosifs* » signé par l'entrepreneur désigné et le demandeur du permis ou du certificat d'autorisation pour lequel l'usage d'explosifs est requis.
- Un plan de signalisation pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique lors des travaux nécessitant l'usage d'explosifs.
- Un plan indiquant le périmètre dans lequel les travaux nécessitant l'usage d'explosifs pourraient entraîner des répercussions sur la santé ou la sécurité des personnes ou des biens.



FICHE DEMANDE DE PERMIS OU CERTIFICAT – CONSTRUCTION - MODIFICATION

ENGAGEMENT USAGE D'EXPLOSIFS

Nous soussignés, nous engageons à tenir la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges indemne de toute réclamation, quelle qu'en soit la nature et à prendre fait et cause pour elle dans toute procédure de la part de tiers et d'indemniser ces derniers à la suite de tout jugement rendu contre elle, en capital, intérêts, frais et autres accessoires découlant directement ou indirectement.

Notre-Dame-des-Neiges, ce _____

Propriétaire de l'emplacement visé par les travaux

Entrepreneur responsable des travaux

Entrepreneur spécialisé responsable de l'usage des explosifs

Boutefeu

Demandeur du permis ou du certificat
(Si différent du propriétaire)

E. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

SI LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS NE SONT PAS COMPRIS DANS LES DOCUMENTS QUE VOUS AVEZ SOUMIS POUR VOTRE DEMANDE DE PERMIS, VEUILLEZ LES REMPLIR ICI.

Les dimensions et mesures employées dans la réglementation applicable sont exprimées selon le système international d'unités (SI).

Lorsqu'une unité de mesure d'un autre système d'unités est utilisée, elle sert uniquement à faciliter la compréhension d'une norme et elle doit être accompagnée de l'unité correspondante du système international (SI).

En cas de contradiction entre une mesure exprimée selon le système international d'unités et une mesure exprimée selon un autre système d'unités, la mesure exprimée selon le système international d'unités prévaut.

Choix du système de mesure dans la demande de permis :

INTERNATIONAL/ MÉTRIQUE (mètres)

IMPÉRIAL (pieds)

IMPLANTATION

Espace cour avant : _____
 Espace cour arrière : _____
 Espace cour latérale gauche : _____
 Espace cour latérale droite : _____
 Distance élément épurateur : _____
 Distance fosse septique : _____

SUPERFICIE

Bâtiment principal : _____²
 Bâtiment accessoire rattaché : _____²
 Superficie brute : _____²
 Superficie des étages : _____²
 Aire de plancher total : _____²

- **HAUTEUR DU BÂTIMENT**

- Hauteur projetée du bâtiment: _____ (élévation moyenne du sol autour du bâtiment et le faîte de la toiture)
- Hauteur du bâtiment principal : _____

- **AUTRES RENSEIGNEMENTS**

- TYPE DE FONDATION _____
- TYPE FINITION INTÉRIEURE _____
- TYPE FINITION EXTÉRIEURE _____
- COULEUR EXTÉRIEURE _____
- TYPE DE TOIT _____
- FINITION DU TOIT _____

F. MA DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT.

MA DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT.

LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS CETTE FICHE CONSTITUENT LES EXIGENCES MINIMALES POUR UNE DEMANDE DE PERMIS.

LE SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT VOUS CONTACTERA SI DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SONT REQUIS POUR COMPLÉTER VOTRE DEMANDE.

TOUTE DEMANDE QUI N'EST PAS CONSIDÉRÉE COMPLÈTE SERA MISE EN SUSPENS JUSQU'À L'OBTENTION DES RENSEIGNEMENTS REQUIS.

LE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE PEUT PRENDRE JUSQU'À 30 JOURS SUIVANTS LA RÉCEPTION D'UNE DEMANDE COMPLÈTE.

VOUS DEVEZ AVOIR EN MAIN UN PERMIS VALIDE ET SIGNÉ AVANT DE DÉBUTER VOS TRAVAUX.

Retournez cette fiche remplie ainsi que les documents requis au service de l'urbanisme et de l'environnement, joignable aux coordonnées ci-dessous :

4, rue Saint-Jean-Baptiste,
Notre-Dame-des-Neiges
(Québec) G0L 2E0
www.notredamedesneiges.qc.ca

Téléphone : 418-851-3009 poste 4
Télécopieur: 418-851-3169
urbanisme@notredamedesneiges.qc.ca

Si vous attendez un courriel de l'équipe municipale, il est possible que celui-ci se retrouve dans vos courriels indésirables. Pour une meilleure communication, pensez à vérifier ceci.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette fiche sont, à ma connaissance, complets, authentiques et exacts.

Je certifie avoir pris connaissance des dispositions décrites dans les tableaux de la présente fiche intitulés « À LIRE AVANT DE DÉBUTER ... » (en page 1 de la présente fiche) et « MA DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT » (en page 8 de la présente fiche).

Signature du demandeur

Date

LISTE DE VÉRIFICATION DE VOTRE DEMANDE (à cocher lorsque fournis dans votre demande)

Permis ou certificat général

- Section A « RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX » signée. **(requis)**
- Le plan d'implantation prévu au point A-1. **(requis)**
- Les copies des plans de l'ouvrage prévus au point B-2. **(requis)**
- Les élévations, coupes et croquis de l'ouvrage prévus au point B-2. **(requis)**
- Devis, soumission ou évaluation des coûts **(requis)**
- Procuration *(si applicable)*
- Section C du présent document remplie **(requis)**
- Section E Renseignements complémentaires remplie *(si applicable)*
- Section F « MA DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT » signée. **(requis)**

Usage d'explosifs lors des travaux (si applicable, tous requis)

- Section D « USAGE d'EXPLOSIFS LORS DE TRAVAUX » remplie.
- Copie de la Certification de Boutefeu émis par la CCQ de la personne désignée
- Certificat de compétence occupation (CCO) de la personne désignée délivré par La Commission de la construction du Québec (CCQ)
- Copie des permis émis par la sûreté du Québec émis en vertu de la Loi sur les Explosifs (chapitre E-22)
- Preuve d'assurance en responsabilité civile d'une valeur minimale de 2 millions de dollars au nom de l'entreprise responsable des travaux pour lesquels l'usage d'explosifs est requis.
- Copie du plan de tir élaboré pour les travaux projetés.
- Plan de signalisation pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique lors des travaux nécessitant l'usage d'explosifs.
- Plan indiquant le périmètre dans lequel les travaux nécessitant l'usage d'explosifs pourraient entraîner des répercussions sur la santé ou la sécurité des personnes ou des biens.
- Engagement usage d'explosifs signé.